

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTIONS NUMÉROS 22-483 ET 22-484  
ET RÈGLEMENT NUMÉRO 350-128**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **4 juillet 2022**, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes, lesquelles concernent des demandes d'autorisation de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), ainsi que le règlement suivant :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-483** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble de 101 logements, répartis sur 7 étages, et comprenant 111 cases de stationnement souterrain, aux 648, avenue de la Concorde Nord et 669-675, avenue Robert (lots 1 439 265 et 1 439 266), dans la zone d'utilisation mixte 6063-M-02;
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-484** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble de 40 logements, répartis sur 4 étages, et comprenant un stationnement souterrain de 25 cases, au 6380, boulevard Laframboise (lot 2 256 374), dans la zone d'utilisation mixte 8049-M-08;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-128** modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* en ce qui a trait à la zone 11020-A-23, afin de soustraire la zone d'utilisation agricole 11020-A-23 aux dispositions relatives à l'agrandissement ou à l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire et protégé par droits acquis.

Ces résolutions et ce règlement sont entrés en vigueur le 27 juillet 2022, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 3 août 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière